



Compte rendu de l'Assemblée Générale du 2 avril 2012 à la Montgolfière

Présentation par Monsieur Daniel ROMAN -

Président -

- Rappel des objectifs de l'Association et de ses règles de fonctionnement.
- Rappel de la situation et des décisions de la Municipalité.
- Projection et informations générales.

Un questionnaire sur une page resto, verso a été remis à chaque participant. L'entrée étant libre, les participants peuvent être adhérent ou non à l'association et peuvent s'ils le souhaitent répondre de manière anonyme. Le questionnaire porte sur le fonctionnement actuel du marché dans sa version provisoire, les conditions de circulation et de stationnement actuelle, la configuration souhaitée du marché en phase définitive, l'espace santé et les nouveaux commerces à préconiser en centre ville. Ce questionnaire sera dépouillé courant mai 2012.

Questions diverses :

Monsieur PIAGET s'interroge concernant les pénalités de retard qui sont prévus. Monsieur ROMAN répond qu'il peut bien évidemment y avoir une dérive selon les aléas de la construction et des intempéries. ARCADE a demandé que le parking soit terminé dans les 24 mois : leur intérêt est de respecter les délais de livraison étant donné le montant des indemnités.

Mr AUTHIER indique que les pénalités sont de 5000 € par mois de retard ce qui est dérisoire. Mr FISCHER indique qu' ARCADE sera de fait beaucoup plus pénalisé si il y a dérive des délais par les indemnités de retard à verser aux acquéreurs des appartements.

MARCHE PROVISOIRE : Monsieur ROMAN précise qu'il a demandé à la Mairie que l'Arrêté Municipal soit respecté pour l'installation du marché (mise en place à partir de 18 h). A suivre sur le plan opérationnel. La place du marché est par ailleurs entièrement nette y compris le dimanche à 17h30 au plus tard.

Madame LONGUET fait remarquer que l'installation commence la veille des marchés à partir de 9 h... Cependant M. MOUSSY a constaté que seule la rangée située près de l'ancien marché avait été installée, ne gênant ni le stationnement, ni la circulation, mais ce n'est pas très esthétique pour les riverains.

CIRCULATION : Madame DUJARDIN indique que les camions bouchent l'accès à la Rue de La Folie pendant plus d'une heure et que les 2 derniers jeudis, elle n'a pas pu rentrer dans le parking de la Résidence de l'Etoile.

Monsieur AUTHIER précise que les commerçants reprennent leurs activités à 14 h 30 et que la rue doit être impérativement accessible pour les clients.

Madame JOUHANNAUD indique que jeudi 29 mars, 3 agents de la Municipalité ont surveillé la circulation et que la rue n'a été bloquée que $\frac{3}{4}$ d'heure.

Le dimanche, l'activité étant plus dense, le remballage des marchandises dure plus de 2 heures.

Monsieur MOUSSY précise qu'un RDV a été effectué avec Madame Le Maire et qu'une demande a été faite pour prévoir la possibilité d'inverser le sens unique de la Rue de La Folie les jours de marché. Autorisation à faire valoir.

STATIONNEMENT : Des panneaux interdiction de stationner ont été mis en place sur la bande centrale du Bd. de la République, ceci afin de permettre une circulation possible pour les grands véhicules (camions, cars..) pendant la période des travaux sachant qu'un passage piétons protégé va être mis en place en empiétant sur la chaussée pendant le creusement du parking. Par ailleurs une signalisation du parking de la gare en centre ville doit être mise en place rapidement.

Monsieur ROMAN rappelle les dispositions qui ont été prises par la Mairie concernant le tarif préférentiel (20 € / mois) pour les commerçants et leurs employés. 70 places sont disponibles : à ce jour peu de commerçants ont donné suite à cette proposition.

Monsieur FISCHER fait la comparaison avec Paris et les communes avoisinantes qui accordent un tarif préférentiel aux riverains à 1 € / Jour (tarif résident). Il souhaiterait que ces dispositions soient mises en place sur la Commune.

Madame JOUHANNAUD affirme que dans les Communes (inférieures à 15 000 habitants) qui jouxtent Vaucresson, il n'y a pas de tarif résident. Monsieur FISCHER cite comme exemple la Commune du CHESNAY.

Monsieur AUTHIER indique, qu'il ne comprend pas pourquoi il y a 2 poids, 2 mesures pour les frais de stationnement : certaines rues n'ayant pas d'horodateur.

Plusieurs résidents de la rue de la Folie et de la rue Allouard souhaitent que leurs rues passent en zone bleue avec la mise en place d'un tarif résident.

AMENAGEMENT DE LA PLACE J.S LEGAGNEUR : le second appel d'offres pour les modalités d'aménagement est clos depuis vendredi 30 mars, le dépouillement est en cours.

Monsieur FISCHER demande si la population sera consultée, comme cela avait été le cas pour la 1^{ère} phase du projet.

Monsieur ROMAN indique qu'une présentation publique de la Place et du marché est prévue le 4 juin à 21h à la Mairie.

Madame LONGUET demande que Madame Le Maire soit sollicitée à ce sujet, notamment pour le marché définitif dont l'emplacement sur la Place JS LEGAGNEUR ne lui semble pas être du tout approprié, partant du principe que cette place dite « de village » ne peut pas être encombrée de façon intempestive plusieurs jours par semaine.

Elle fait également remarquer que le marché génère des nuisances très importantes. (Bruit, circulation, propreté).

Autre alternative pour le changement de localisation : Parking de la Croix Blanche ou à un autre endroit ???

De plus, elle ajoute qu'une halle avait été prévue initialement et que cette option est nettement plus confortable pour les commerçants et les usagers. Un reportage traitant sur ce sujet a été présenté sur la chaîne M6 dans l'émission CAPITAL le dimanche 1^{er} avril qui confirmait l'intérêt des clients pour une halle couverte (+ de 12 % de chiffre d'affaires pour les commerçants car les clients ne subissent pas les aléas climatiques et restent plus longtemps sous la halle).

Madame JOUHANNAUD précise que le délégataire du marché doit respecter le contrat pour la couverture des allées et les couvertures latérales des étals.

Monsieur AUTHIER conteste l'emplacement de la Brasserie. Il pense que c'est un mauvais choix et qu'elle devrait être sur la Place pour que les clients profitent de cette Place arborée et ne soient pas installés en terrasse sur le Boulevard de la République.

Madame LONGUET approuve.

SUIVI DES TRAVAUX : Horaire, Bruit, Propreté des voies publiques, Sécurité.

Monsieur ROMAN précise que l'association a fait la demande de 2 interlocuteurs nommés pour le suivi du chantier (un Elu + un Employé Municipal), la réactivité en cas de nuisance étant essentielle.

ESPACE SANTE : La position de l'Association est de développer l'activité médicale dans des conditions optimales.

Monsieur GUILLAUME regrette que la surface de cet espace ait été diminuée de moitié d'autant que les nouvelles règles exigeront à partir de janvier 2015, une salle d'attente par discipline.

Madame JOUHANNAUD indique que dans les anciens locaux Grande Rue de Monsieur BINOCHÉ, un cabinet médical pourrait s'installer (un ophtalmologue, un vétérinaire et un orthodontiste seraient prévus).

SECURITE : Michel GUILLAUME fait un compte rendu succinct de la réunion tenue le 19/03/2012 à la Mairie en présence de Mme le Maire et du Commissaire de Police de Saint Cloud : Globalement les délits enregistrés durant 2011 sont en décroissance de 16%. Seul les vols de voiture sont en progression : 8 en 2009 / 14 en 2010 / 16 en 2011. 151 délits (3 par semaine) ont été enregistrés donnant lieu à 117 interpellations dont 25 mineurs (les mineurs sont de plus en plus impliqués dans les délits). Des caméras de surveillance vont être installées avant la fin de l'année, les délinquants n'étant pas le plus souvent des habitants de Vaucresson ou des environs mais des personnes venant sur la commune par le train.

Le commissaire rappelle : 17 pour les urgences / tout fait suspect même mineur : 01 41 12 84 00.

Présentation du Rapport financier par Marie-José ROMAN - Trésorière -

Au 31 / 12 / 2011 l'association a une trésorerie nette de 615 €.

Les dépenses pour 2012 (hébergeur Internet et photocopies) ont été de 111 €.

Le montant de la cotisation est maintenu à 10 € / famille : montant approuvé à l'unanimité.

Monsieur Louis MOUSSY présente le site internet de l'Association

www.vaucrecentre.fr ou [.com](http://www.vaucrecentre.com)

Election du Conseil d'Administration :

Appel à candidatures : Monsieur David FISCHER se présente en tant que Membre du bureau, ceci pour l'intérêt des riverains et de tous les habitants.

Sont donc élus à l'unanimité membre du bureau :

Monsieur Daniel ROMAN
Monsieur Louis MOUSSY
Monsieur Michel GUILLAUME
Madame Marie-José ROMAN
Madame Annick LONGUET
Monsieur David FISCHER

Les responsabilités des différents membres du bureau seront définies lors de la première réunion du bureau qui aura lieu courant avril 2012.

L'Assemblée Générale est terminée à 22 heures 15.